

DES REVENDICATIONS VARIABLES

LE PREMIER CONSEIL DE PROMOTION DE LA SCOLARITÉ IFIP 2019-2020 S'EST TENU LE MERCREDI 11 DÉCEMBRE PAR VISIOCONFÉRENCE ENTRE L'ÉTABLISSEMENT DE NOISIEL ET CLERMONT-FERRAND.

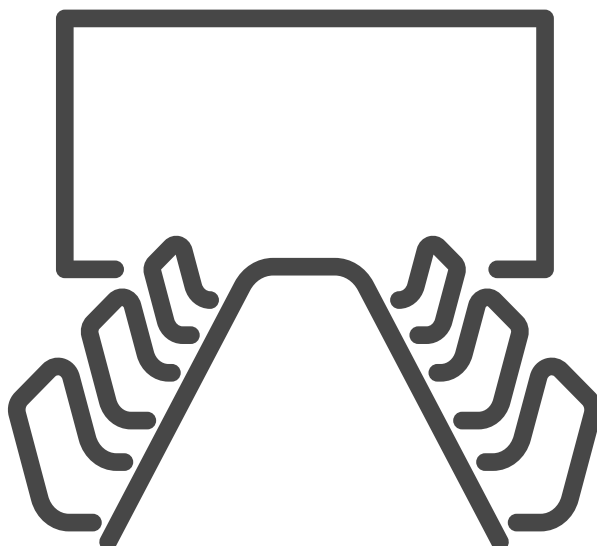
APRÈS LES PRÉSENTATIONS D'USAGE DE LA DIRECTION REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR RAMIR ET UN TOUR DE TABLE DE PRÉSENTATION DES ÉLUS SYNDICAUX, LA PAROLE A ÉTÉ DONNÉE AUX ÉLUS POUR LA PRÉSENTATION DES LIMINAIRES DANS L'ORDRE DE LA REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE.

Des revendications variables, voire hors cadre scolaire, ont été formulées, mais toutes convergent sur les points communs suivants :

- la remise en cause de la dématérialisation surtout en comptabilité.
- l'inadaptation des e-formations en présentiel, la programmation des cours de management dans le socle et des conférences CMFI en début de formation pendant que les cours plus importants sont réduits voire bâclés.
- la mise en place systématique des cours de soutien et/ou de reformulation
- la remise en cause de la règle d'affectation géographique étant donné que les postes ne sont pas connus d'avance.
- La réintroduction d'espace de convivialité dans l'établissement de Clermont-Ferrand.
- Une dénonciation de l'opacité dans la communication descendante de la direction vers les stagiaires notamment les règles de notation et de barème concernant les évaluations.



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL
DE PROMOTION
INSPECTEURS
STAGIAIRES
DU 11 DÉCEMBRE 2019



INTERVENTION DE LA DIRECTION

En introduction M. RAMIR précise certains éléments :

- Il rappelle les limites du champ de compétence de la commission exclusivement réservé à la scolarité par conséquent ne saurait traiter les revendications nationales.
- Il note un jugement très sévère porté sur la qualité des formations et des cours en dénonçant une vision court-termiste. Il nous invite à prendre du recul, car la réforme de la scolarité est récente.
- Il rappelle le motif de la tenue du conseil en visioconférence et en profite pour communiquer sur le taux de grève ENFIP qui est de 2,13 %.
- Il annonce les points de son intervention qui sont résumés comme suit.

DISPOSITIF D'AFFECTATION :

M. RAMIR précise que l'ENFIP n'a pas de marge de manœuvre mais fera remonter les remarques au bureau RH-1C.

Les postes ne peuvent être connus en amont des demandes d'affectation des inspecteurs stagiaires, car le système s'appuie sur le besoin des directions après le mouvement national.

Les élus CFDT-CFTC s'étonne de cette position, dans la mesure où la précédente promotion a pu connaître les blocs fonctionnels proposés dans les directions. Ce qui n'était possible en 2018, ne le serait plus en 2019 ! L'explication n'est pas satisfaisante.

Au sujet de l'incertitude des affectations en services centraux, il salue le travail accompli pour les connaître au plus tôt, mais regrette les limites de cette démarche liées à la date des résultats des concours d'IP qui conditionnent les mouvements dans les services centraux.



SCOLARITÉ

M. RAMIR a conscience que les enseignements ne sont pas suffisants, et que les directions d'accueil ne doivent pas s'attendre à ce que les stagiaires soient opérationnels immédiatement.

Les élu(e)s CFDT-CFTC exigent que, si les inspecteurs stagiaires ne sont pas nécessairement opérationnels, ils aient tout de même un bagage suffisamment solide !

Pour compléter la formation initiale des dispositifs de formation continue/complémentaire existent après la prise de fonction. Il en profite pour rappeler les objectifs de la réforme qu'il décrit comme un système d'entonnoir : un socle qui dispense les fondamentaux – un bloc fonctionnel qui facilite la prise de fonction – une formation pratique probatoire qui favorise l'acquisition des gestes métiers – enfin des formations complémentaires (exemple du passeport triennal avec les DIRCOFI) pour le perfectionnement technique.

Il précise que le CMFI est une programmation ministérielle destinée à connaître notre ministère d'appartenance, qui concernent plusieurs administrations., A ce titre il n'est pas compétent pour modifier cette programmation.

Il estime que les cours de management sont importants en vue de l'encadrement d'une équipe en tant qu'inspecteur, mais également dans la vision d'une évolution de carrière.

DISPOSITIF DES ÉVALUATIONS

M. RAMIR entretient l'opacité du système de notation et du barème, mais note un résultat satisfaisant lors de la formation sommative. Il précise que le champ de la formation évaluative ne saurait être le même que celui de la sommative car elles interviennent à des périodes différentes du déroulement des programmes de cours.

Il nous informe de la réduction du nombre d'UC par rapport à la scolarité précédente qui devrait se traduire par un ressenti moins stressant.

Les taux de non validations des UC sont les suivants : 1,29 % en finances publiques et TVA, 15,13 % en comptabilité, 7,42 % en enseignements juridiques.

Après la phase d'échange abordée ci-dessous, la direction a décliné en trois points l'ordre du jour pendant la dernière demi-heure du conseil à savoir : la formation probatoire, le dispositif de soutien et la formation du bloc fonctionnel.

Concernant la formation probatoire, son évaluation portera essentiellement sur l'acquisition des gestes métiers. À savoir que l'évaluateur n'aura pas accès aux notes de la formation initiale.

La direction engage une réflexion sur le dispositif de soutien afin de l'étendre aux stagiaires exprimant le besoin sous certaines conditions non communiquées.

Enfin concernant le bloc fonctionnel, un dispositif adéquat sera mis en place pour permettre au bloc minoritaire en nombre de stagiaires de suivre les formations sur place dans leur école d'affection. Dans tous les cas, ces stagiaires ne seront pas obligés de se déplacer dans une autre école.

RÉPONSES AUX REVENDICATIONS CFDT-CFTC

Concernant la **différence de contenu en comptabilité entre l'EA formative et l'EA sommative**, il nous est précisé que cela n'est pas le même champ, car il se passe du temps entre des deux EA, et donc il est normal qu'il y ait plus de contenu dans l'évaluation sommative.

Concernant notre demande d'avoir une **semaine de préparation avant l'évaluation**, il nous est précisé que c'est lourd en 4 mois et que vis-à-vis du contexte c'est difficile à mettre en place. Il ne faut pas oublier le niveau élevé de cette formation.

Les élus CFDT-CFTC s'interrogent sur la réduction de la durée de la formation (de 18 à 12 mois) alors que le degré d'exigence est placé très haut.

Nous n'aurons pas **accès aux sujets corrigés**, nous sommes tenus d'assister aux séances de correction collective assurés par les chargés d'enseignements.

Concernant les **difficultés techniques** rencontrées : le système de temps supplémentaire au compteur a été impossible, nous aurons donc un compteur qui tournera jusqu'à ce que les chargés d'enseignements demandent d'arrêter lorsque le temps sera échu. Il nous est précisé qu'il ne faut utiliser que Mozilla.

E-formations : c'est une modalité pédagogique prévue pour avoir une rupture de rythme dans la scolarité et éviter le « gavage ». Il est prévu des reformulations en cours avec un enseignant. C'est un mode qui tend à être développé.

Les élus CFDT-CFTC ne considèrent pas ce mode de formation répond aux attentes des stagiaires.

Les **cours de droit** sont faits pour que les stagiaires soient autonomes et s'approprient des connaissances pour pouvoir chercher les informations.

TIC : le bilan sera fait, mais ce dispositif a remporté une adhésion significative des personnes à qui cela était proposé.

Comptabilité : le parti a été pris de laisser les séances d'initiation avec des supports papier. Ils sont conscients que ce n'est pas forcément aisé de tout avoir en dématérialisé, car la technique n'est pas adapté au maniement des différents tableaux.

Ils travaillent sur des exercices complémentaires. Ils ont déjà enlevé des exercices sur SAGE pour avoir plus d'exercices plus conventionnels.

Ils ont déjà augmenté la longueur de certaines séances, mais ils sont obligés de condenser car tout le programme de comptabilité doit être vu dans les 4 mois du socle.

Concernant les **erreurs dans les cours**, ils nous trouvent sévères et nous devons avoir un échange à cet égard afin d'étayer notre jugement.

Au sujet des **TTA** du mardi après-midi décalé au lundi matin, ils n'émettent pas de suite favorable, car le mardi après midi permet de « digérer » les cours du début de semaine. Ils prévoient plus de TTA.

Au sujet du **logement**, une subvention serait déraisonnable, voire illusoire au-delà du régime indemnitaire déjà en place.